



PREFECTURE REGION AQUITAINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 75 - DECEMBRE 2013

SOMMAIRE

Administration territoriale de l'Aquitaine

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR)

Arrêté N °2013343-0001 - du 9 décembre 2013 - Arrêté désignant Monsieur Denis CONUS, Préfet du Lot et Garonne pour assurer la suppléance de Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde, du 28 décembre 2013 au matin au 29 décembre 2013 au soir

.....

1

PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE

Secrétariat Général pour les
Affaires Régionales
Modernisation et administration générale

ARRÊTÉ du - 9 DEC. 2013

Désignant Monsieur Denis CONUS,
Préfet du Lot et Garonne pour assurer la suppléance de Monsieur le Préfet de
la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ; notamment l'article 45.

VU le décret du 26 juillet 2012 nommant Monsieur Michel DELPUECH, Préfet de la région Aquitaine, Préfet de la zone de défense Sud-Ouest, Préfet de la Gironde ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles conférant au Préfet une compétence de droit commun pour prendre les décisions précitées ;

VU le décret du 30 mai 2013 nommant Monsieur Denis CONUS, Préfet du Lot et Garonne ;

VU l'absence, du 28 décembre 2013 au matin au 29 décembre 2013 au soir, de Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde ;

SUR PROPOSITION de Madame la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER – Monsieur Denis CONUS, Préfet du Lot et Garonne, est chargé de la suppléance de Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde, en ce qui concerne le ressort territorial de la Région Aquitaine **28 décembre 2013 au matin au 29 décembre 2013 au soir.**

ARTICLE 2 - Monsieur Denis CONUS, Préfet du Lot et Garonne bénéficie, dans le cadre de cette suppléance, d'une délégation générale en toutes matières.

ARTICLE 3 - Madame la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales et Monsieur le Préfet du Lot et Garonne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le - 9 DEC. 2013
Le Préfet de Région

Michel DELPUECH